

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme CHANTAL GOUPIL..... 4

M. DOMINIC GAGNON 17

Mme ALICE-ANNE SIMARD 21

M. ADRIEN GUIBERT..... 25

Mme RAYMONDE TOURIGNY 28

M. PATRICK BONIN..... 36

M. JEAN PARADIS 45

Mme ASHLEY TORRES 54

Mme ALEXANDRA DUPERRÉ..... 56

Mme MARION TOUCAS..... 59

Mme ANNE-CÉLINE GUYON 61

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme GENEVIÈVE RICHARD 64

M. PIERRE-LUC TREMBLAY 81

M. DANIEL LAROUCHE 92

M. PIERRE CHARBONNEAU 96

M. DANIEL HOREN GREENFORD..... 102

*RESPONSABLE DE LA TRADUCTION SIMULTANÉE DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS :**M. STEFAN JETCHICK***SÉANCE AJOURNÉE AU 24 SEPTEMBRE 2020 À 13 H**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue à cette séance de l'audience publique sur le *Projet de construction du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec.*

10 Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission ici, en salle ou en ligne sur notre site Web ou encore par téléphone : 1 800 463-4732, poste 6.

15 Je vous rappelle qu'une seule question par intervention est permise, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, la réinscription sera possible en fonction d'un nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance.

20 Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre à raison de trois participants en salle pour un participant en ligne. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

Les inscriptions se feront donc séance par séance. Si vous n'avez pu intervenir lors d'une séance, vous pourrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante.

25 Je vous rappelle également que, si vous le souhaitez, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit, et ce, jusqu'à la fin des séances de la première partie des audiences. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site web du BAPE, et la commission en prendra connaissance et les intégrera à son propre questionnement, au besoin.

30 Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, afin de ne pas perturber les échanges lors des séances, et je vous en remercie.

35 Également, afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées.

40 À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes; il y va de la santé de tous.

Au besoin, je souhaiterais confirmer le dépôt de documents. Pour l'initiateur, pas de document à déposer? Alors, on passe.

45 Je vous rappelle que si vous avez l'intention de nous soumettre un mémoire, je vous invite à en faire part à notre coordonnatrice, madame Geneviève Grenier, qui est à l'arrière, à l'accueil. Vous pouvez également vous inscrire en utilisant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE.

50 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions;
- une question par intervention est permise, et ce, sans sous-question;
- si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre;
- 55 - toutes les questions et réponses sont directement soumises au président de la commission;
- aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

60 Aujourd'hui, la commission a décidé d'orienter les travaux de cette première partie en fonction de certains thèmes. Celui que nous abordons ce soir, c'est les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur la lutte contre les changements climatiques.

65 La liste des thèmes est non exclusive et établie de façon à assigner des bonnes ressources au bon moment pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources et du temps imparti.

70 Alors, avant de confirmer les représentants et les personnes-ressources, je tiendrais à vous informer que la commission souhaiterait préciser que la présence du représentant du MERN n'était pas prévue pour les séances de lundi-mardi et après-midi, mais bien à compter de ce soir, alors que j'aurais fait un appel de personne-ressource lundi, soulignant l'absence du MERN. Ils n'étaient simplement pas assignés à cette séance et on s'excuse de la confusion auprès du MERN, du ministère des Ressources naturelles.

2945

M. PIERRE-LUC TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

2950

J'inviterais maintenant monsieur Pierre-Luc Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Tremblay.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

2955

Allô, je suis un peu moins stressé qu'hier, ça fait que, du moins, je vais pouvoir poser ma question. Ça s'adresse directement au promoteur.

LE PRÉSIDENT :

2960

Ça s'adresse au président, mais...

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

2965

Oui, mais par la suite, en tout cas, je souhaite que le promoteur y réponde.

LE PRÉSIDENT :

Mais on pourra peut-être aller vous chercher d'autres informations ailleurs aussi, alors...

2970

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui, j'aimerais ça, d'ailleurs. Ce serait pertinent.

LE PRÉSIDENT :

2975

On vous écoute.

2980

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

2985 Juste pour mettre un petit peu en contexte ma question, je ne veux pas faire de préambule, je sais que vous avez fait une mention là-dessus à 13 h. Sachez que je l'ai entendu et je l'ai reconnu, mais je veux quand même que les gens qui ne sont pas au courant de ce qui se passe ici puissent comprendre ma question.

2990 Le défunt projet Énergie Est, qui consistait, si je ne me trompe pas, à utiliser un peu comme le gazoduc, mais au lieu de faire voyager du méthane liquide, ce serait du pétrole dans son conduit, a été abandonné, en fait, au mois d'octobre en 2017 – pourtant, j'étais né, pourtant j'avais la chance de pouvoir en prendre compte, mais dû au fait que j'étais aux études, c'est jusqu'à très récemment que j'ai pu prendre connaissance du projet – a été abandonné, comme je disais, au mois d'octobre 2017. Selon la pétrolière, qui est, bien, TransCanada, en tout cas, c'est eux qui s'occupaient de tout ça, les nouvelles normes environnementales justifiaient le retrait.

2995 Cependant, au regard de beaucoup de citoyens – puis ce n'est pas mon opinion que j'exprime, je tiens à le préciser, puis je le précise aussi également dans ce que je vais faire part –, cette décision aurait été prise suite à des décisions de l'ONE, soit d'inclure les gaz à effet de serre en amont, en aval ou directs et indirects, comme vous en parliez tantôt avec vos – c'était quoi, des *scopes*, en tout cas, je ne sais pas trop le terme anglophone que je n'ai pas trop compris – d'inclure des gaz à effet de serre en amont, en aval, ce qui exposait, toujours selon eux, aux yeux de tous, l'ampleur des dommages et divers autres impacts environnementaux.

3000 Comme j'ai pu le voir, on essayait surtout de faire comprendre aux gens que les impacts au Québec étaient très peu, mais sans votre part, ces impacts-là ne pourraient pas se produire. Donc, en disant non à votre part, on dit non aussi à toutes les émissions que vous ne voulez pas compter.

3010 J'aimerais donc savoir si la décision prise de scinder votre projet et celui de Gazoduc et plusieurs autres, dont lui que j'ai pris connaissance hier sur l'agrandissement du port de Saguenay, sert à éviter une telle décision, une telle prise de connaissance pour la population. Si tel est le cas, selon moi, ça, c'est peut-être de l'opinion, vous demandez aux citoyens par choix et non par méconnaissance des enjeux.

LE PRÉSIDENT :

3015 Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3020 Merci, Monsieur le Président. Donc pour répondre à la question de monsieur Tremblay, on l'a
vu à travers les différentes présentations ce soir : tous les promoteurs seront responsables de leurs
propres émissions de gaz à effet de serre. Donc, nous, GNL Québec, on parle de l'émission de
421 000 tonnes à notre complexe, dont nous aurons la responsabilité, et que nous avons pris
l'engagement vers la carboneutralité.

3025 Il en ira de même pour le promoteur du projet de la conduite souterraine de gazoduc, ainsi
que tous les autres promoteurs de projets en développement. Donc, la responsabilité incombe aux
promoteurs de chacun des projets.

3030 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Pourtant, vous aviez les chiffres de Gazoduq, puis je tiens à préciser...

LE PRÉSIDENT :

3035 Excusez-moi...

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3040 Excusez-moi, Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

3045 Excusez-moi, Monsieur Tremblay, on va essayer d'aller voir une réponse aussi de la part du
MELCC. Alors, Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

3050 Pouvez-vous me préciser la question exactement?

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Je peux la reformuler si vous voulez.

3055 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, si possible.

3060 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

En fait, j'aimerais savoir si la décision prise de scinder les projets, soit GNL Québec, Gazoduq – avec un « Q », d'ailleurs, en tout cas, précision qu'on pourrait peut-être discuter ailleurs – a été prise pour éviter d'avoir à inclure dans ses discours, dans ses, comment je pourrais dire, dans ses publicités, tout ça, d'inclure, en fait, ces émissions en gaz à effet de serre là qui représentent la majorité, je pense, totale de ces problèmes-là.

3065

Je voudrais savoir, en fait, si la décision a été prise pour scinder, en tout cas, les projets, si ça a été pris en conséquence de ça, en conséquence de ce qui s'est passé avec TransCanada et Énergie Est.

3070

LE PRÉSIDENT :

Je vais peut-être mieux préciser la question, c'est : à quoi serait soumis l'éventuel projet Gazoduq en matière de GES puis de taxe carbone, éventuellement, de...

3075

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Non, pas de taxe carbone. Ça, c'était la question précédente. Moi, je parle de GES, d'émissions totales de gaz à effet de serre indirectes, directes, en amont, en aval...

3080

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais moi...

3085 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Tout ce qu'il y a de gaz à effet de serre causés par ça : l'exploitation, la production, la vente, le transport, n'importe quoi. Je parle des émissions totales.

3090

LE PRÉSIDENT :

Mais l'avantage d'être président, c'est qu'on peut rajouter aux questions qui sont posées.

3095

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui. Excusez-moi, je voulais juste être sûr de...

3100

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être nous expliquer dans quel contexte la prise en considération de l'éventuel projet Gazoduq pourrait être faite. Et aussi, moi, pour ma part, dans quelle mesure il serait éventuellement soumis à des droits d'émission.

3105

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, Monsieur le Président. Bien, d'emblée, je vous dirais que la décision de scinder un projet ou de présenter un projet dans une forme ou dans une autre ne revient pas au ministère de l'Environnement. C'est le promoteur qui dépose un projet qui en définit les limites, et dans le cas qu'on parle, bien qu'il peut y avoir un lien entre les... les deux promoteurs, étant Gazoduq et GNL Québec...

3110

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Même investisseur, surtout.

3115

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, mais...

3120

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. On n'est pas en débat contradictoire, Monsieur Tremblay. Vous le savez.

3125

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

C'est des faits, c'est des faits, c'est préétabli, là. Ce n'est pas de l'opinion.

LE PRÉSIDENT :

3130

Oui, oui, mais...

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3135

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3140

Bon, il y a l'aspect légal, je veux dire, dans le sens qu'il y a un choix d'entreprise qui a été fait, alors... mais dans le contexte, bon, aujourd'hui on parle de GNL, on parle de l'unité de réfrigération, de liquéfaction. Alors, je pense qu'il faut aussi comprendre que s'il n'y a pas de gazoduc, je pense que s'il n'y a pas d'approvisionnement, ça compromet passablement le projet.

3145

Mais moi, ce que je voudrais savoir, c'est : indépendamment du choix de l'initiateur de privilégier puis de concentrer sur la création, en quelque sorte, de l'unité de liquéfaction, je veux dire, dans quelle mesure son approvisionnement, lui, pourrait être soumis à une évaluation environnementale? Et pour moi, dans quelle mesure il serait aussi soumis aux droits d'émission? Alors...

3150

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Oui, je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

3155

Puis évidemment, la prise en considération, dans l'analyse environnementale du projet de Gazoduc, des gaz à effet de serre.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3160

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

3165

Alors, on... comment dire, on fusionne les deux points de vue.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

On va l'écouter.

3170 **M. MICHEL DUQUETTE :**

3175 Je reprends, Monsieur le Président, où j'étais rendu. En fait, c'est que peu importe le lien entre les différents initiateurs de projet, reste que l'initiateur décide du projet qu'il nous dépose dans les limites qu'il dépose. Dans ce cas-là, c'est vraiment deux initiateurs, c'est Gazoduq et GNL Québec qui sont indépendants en termes d'initiateurs.

3180 Il y a deux projets, un qui est à l'étude ce soir et qui a été déposé... le projet a été déposé en 2015 et l'étude d'impact, en 2019. Le projet Gazoduq, dans le cas qu'on parle, a déposé un avis de projet, mais n'a toujours pas déposé d'étude d'impact.

3185 Pour savoir vraiment qu'est-ce qui va être considéré dans le projet de Gazoduq, je ne pourrais vraiment pas vous le dire. On n'a pas reçu l'étude d'impact, on n'a pas donné. On peut demander une opinion aux experts en ligne, qu'est-ce qui devrait être considéré, mais on est dans l'expectative. Vous comprenez qu'on n'a pas l'étude d'impact.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

(Inaudible).

3190 **LE PRÉSIDENT :**

3195 Écoutez, Monsieur Tremblay, on pourrait peut-être, disons, la poser un peu plus générique : s'il y avait un pipeline qui s'installait au Québec, quelles seraient les conditions de réalisation et quelles seraient un peu les évaluations en termes de gaz à effet de serre éventuels qui pourraient être générés par cette infrastructure-là? On va parler de façon générique au-delà du projet de Gazoduq comme tel.

M. MICHEL DUQUETTE :

3200 Parfait. Je pense qu'on peut demander à Vicky Leblond en ligne. Elle devrait être en mesure de nous donner une information.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Petite.

3245 **M. PIERRE-LUC TREMBLAY :**

Petite nuance, en fait : le BAPE, c'est quoi, l'acronyme, en fait, ce que ça veut dire?

LE PRÉSIDENT :

3250 Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

3255 Parfait. Ça sert à déterminer, je pense, l'acceptabilité sociale, puis d'avoir toutes ces émissions-là en GES, incluant Gazoduc, peu importe les lois, tout ce que le promoteur dit, peu importe tout ce que ça inclut, à qui revient la responsabilité de quoi et de...

3260 Les gens ont besoin, en fait, d'avoir des faits simples à comprendre, quelque chose de global, quelque chose de... O.K., tout ce projet-là, ça implique ça de GES.

Est-ce que, moi, en tant que personne, je peux donner mon opinion, mon accord sur mon acceptabilité sociale en considérant que tout ça va engendrer tant de GES? Je m'en fous de savoir si ça vient de Gazoduc. Je m'en fous de savoir si ça vient de GNL.

3265 Mais est-ce qu'on peut avoir un chiffre global au lieu de départager à qui, au lieu de nous bourrer le crâne d'information au point où on en devient déstabilisé? C'est tannant.

LE PRÉSIDENT :

3270 O.K. Je pense que vous allez deviner ce que je vais vous dire.

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Je sais. Je sais.

3275

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes en rang...

3280

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Je le sais, mais j'ai besoin de le dire, parce que c'est la période pour s'informer, puis les gens, je pense qu'ils vont plus être dans la confusion après, savoir... après avoir tenté de s'informer.

3285

LE PRÉSIDENT :

Écoutez...

3290

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Je défends le Bureau des audiences publiques tout le temps, partout où je vais. Participez, faites...

3295

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay. Merci, Monsieur Tremblay, je vais simplement vous préciser une chose : c'est qu'on essaie... écoutez, c'est un projet qui est complexe, il y a des éléments qui ne sont pas à notre portée en termes d'analyse, qui sont externes au projet de GNL, on essaie autant que possible de voir dans quelle mesure, je veux dire, en termes d'arrimage entre l'approvisionnement en ressources et le traitement de GNL, dans quelle mesure il peut y avoir une adéquation.

3300

Il faut bien comprendre que, nous, notre mandat, c'est le projet de liquéfaction de gaz naturel...

3305

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Je sais que vous être limités, vous aussi.

3310

LE PRÉSIDENT :

3315

Et que l'éventuel projet de Gazoduq, de ce que monsieur Duquette vient de dire, fait déjà l'objet d'un avis de projet. Ils sont en attente d'une étude d'impact et il va devoir, autrement dit, passer par un processus d'évaluation environnementale distinct.

3320

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

C'est pour ça que le promoteur fait ça, qu'il le scinde en deux. Ça répond à ma question, je vous remercie.

3325

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien, merci, Monsieur Tremblay.

3330

M. PIERRE-LUC TREMBLAY :

Bonne soirée.

3335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette?

3340

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, Monsieur le Président, juste un petit complément. Je comprends que ça ne réglera pas le questionnement de l'intervenant, mais effectivement, il va y avoir une autre évaluation environnementale. Oui, elle est distincte pour la partie de Gazoduq, mais ça va être la même analyse, la même façon de faire.

3345

Il va y avoir des audiences aussi, fort probablement. Je ne veux pas prendre la décision à l'avance, mais il va fort probablement y avoir des audiences, et les citoyens vont pouvoir encore une fois s'exprimer, et tout ça va être considéré dans la décision de l'un ou de l'autre des projets.

3350

Ça fait qu'il ne faut pas le voir comme étant quelque chose que le Ministère décide de scinder. Par contre, on est à l'aise avec le fait que c'est deux projets distincts, parce que les enjeux des deux projets, bien que l'enjeu global des GES est le même, mais il y a beaucoup d'enjeux autres qui sont